

NE_GERICHTE CC.1999.979 vom 23. September 2002

NE Tribunal cantonal, 2002-09-23, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ne_gerichte_CC.1999.979

FR: NE_GERICHTE CC.1999.979 du 23 septembre 2002

IT: NE_GERICHTE CC.1999.979 del 23 settembre 2002

Erwägungen

E. 1

Déclarer la présente demande recevable.

E. 2

Condamner G. SA à payer CHF. 87'497.90 + intérêts moratoires à 5 % l'an dès le 5 décembre 1998 à S. SA.

E. 3

Ordonner l'inscription définitive d'une hypothèque légale de CHF. 87'497.90 + intérêts moratoires à 5 % l'an dès le 5 décembre 1998, grevant l'art. [...] du cadastre de Couvet, propriété de G. SA, en faveur de S. SA, à 1010 Lausanne.

E. 4

Charger le conservateur du Registre foncier du district du Val-de-Travers de procéder à l'inscription sollicitée.

E. 5

Condamner la défenderesse à tous frais et dépens, y compris ceux de l'ordonnance d'inscription provisoire d'une hypothèque légale du 06.01.1999 par CHF. 192.-, ceux de l'inscription au registre foncier par CHF. 1'651.- et ceux de l'ordonnance du 03.03.1999 par CHF. 360.-, avancés par la demanderesse.

E. 6

Condamne la demanderesse à verser à la défenderesse une indemnité de dépens de 5'000 francs. Neuchâtel, le 23 septembre 2002

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.